

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

**2017 SG 22** Subvention (7 000 euros) à l'association Institut Tout Monde (7e) pour le développement de cours en lignes (MOOC) sur l'histoire de l'esclavage en 2017.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Institut Tout Monde (7e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 7 000 euros est attribuée à l'association Institut Tout Monde 217, boulevard Saint Germain 75007 Paris, pour le développement de nouveaux modules de cours en ligne, MOOC, sur l'histoire de l'esclavage.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant total de 7 000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2017 et suivants, chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF01002, « Provision pour subventions de fonctionnement au titre des DOM-TOM », sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO